

Les régimes de retraite et les rapports socio-économiques entre les personnes actives et les retraité(e)s

Pension Plans and Socio-Economic Relations Between the Labor Force and Retired Persons

Ruth ROSE-LIZÉE

Volume 16, numéro 2, octobre 1984

Sociétés et vieillissement

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/001655ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/001655ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0038-030X (imprimé)

1492-1375 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

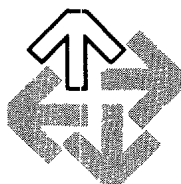
Citer cet article

ROSE-LIZÉE, R. (1984). Les régimes de retraite et les rapports socio-économiques entre les personnes actives et les retraité(e)s. *Sociologie et sociétés*, 16(2), 49–62. <https://doi.org/10.7202/001655ar>

Résumé de l'article

Bien que la pauvreté soit très répandue parmi les citoyens âgés du Canada, et bien que la plupart des associations de femmes ou de personnes retraitées, ainsi que les syndicats aient réclamé l'amélioration des régimes de pensions d'État, les gouvernements fédéral et provinciaux n'ont pu arriver à s'entendre sur un plan de réforme. L'opposition vient des milieux d'affaires qui veulent conserver la mainmise sur les énormes capitaux que représentent les régimes de retraite. Cet article tente de démontrer que le Canada possède amplement les ressources humaines et financières nécessaires pour assurer des pensions suffisantes, maintenant et plus tard, et qu'une politique favorisant de bonnes pensions d'État permettrait d'établir un système économique plus rationnel et une société plus humaine.

Les régimes de retraite et les rapports socio-économiques entre les personnes actives et les retraité(e)s



RUTH ROSE-LIZÉE

1. INTRODUCTION: UNE RÉFORME DES RÉGIMES DE RETRAITE S'IMPOSE

En 1981, 58,6% des personnes seules de 65 ans et plus et 14,5% des couples dont le chef de famille était âgé d'au moins 65 ans avaient un revenu inférieur au seuil de pauvreté¹. Ces chiffres ne comprennent pas le grand nombre de personnes âgées ayant des revenus à peine supérieurs à ce seuil ni les personnes pauvres âgées de 55 à 64 ans. Tout à fait conscients de cette situation, les gouvernements provinciaux et fédéral du Canada tentent depuis près de dix ans maintenant de procéder à une réforme des régimes de retraite. Ils ont commandé des études, tenu des consultations publiques, mis sur pied des conférences fédérale-provinciales. Quelques mesures mineures ont même déjà été adoptées ou annoncées. Malgré tout ce semblant d'activité, les gouvernements n'ont pas été capables d'arriver à un consensus sur un ensemble de mesures qui changeraient de façon significative la pauvreté scandaleuse dans laquelle vivent la majorité des personnes âgées à l'heure actuelle.

La question fondamentale que les gouvernements sont incapables de résoudre est celle de la relation entre le secteur public et le secteur privé. Tous les syndicats et la vaste majorité des groupes de femmes et de personnes âgées qui sont intervenus sur la question réclament une amélioration immédiate et substantielle des régimes publics². La principale opposition à cette optique provient des milieux d'affaires. Ceux-ci ne prétendent même pas régler le problème de la pauvreté chez les personnes âgées puisqu'ils s'opposent à toute législation qui instaurerait une couverture quasi-universelle ou exigerait certaines garanties quant aux bénéficiaires assurés. Fondamentalement, ils veulent conserver dans le secteur privé le contrôle des capitaux énormes que représentent les régimes de retraite.

Les arguments des milieux d'affaires ont trouvé une certaine résonance dans les médias et dans le grand public principalement parce que les gens assimilent les régimes de retraite à l'épargne personnelle. Ils sont donc sensibles aux manchettes rappelant le vieillissement de la population et

1. Statistique Canada, *Répartition du revenu selon la taille du revenu, 1981*, Catalogue N° 13-207, annuel, Tableau 85.

2. Voir, par exemple, le *Manifeste pour une réforme des régimes de pensions* de la coalition pour une retraite décente. Cette coalition regroupe, au Québec, les trois principales centrales syndicales, douze groupes de femmes dont les plus importants et une des principales associations de personnes âgées. Le *Rapport* du Groupe de travail parlementaire sur la réforme des pensions, Ottawa: Approvisionnement et Services Canada, 1983, pp. 39 et 84, affirme que les groupes syndicaux et la majorité des groupes de femmes qui ont comparu appuient cette position.

prévoyant que les caisses des fonds publics seront à sec lorsque la génération actuelle des personnes actives sera à l'âge de la retraite. Ils ont l'impression que si l'argent était investi dans des régimes privés, le problème ne serait pas le même.

Suite à l'introduction (section 1), le texte est divisé en quatre sections. La section 2 explique brièvement la structure des régimes de retraite au Canada et démontre pourquoi seul un régime public peut offrir à l'ensemble des retraités et retraitées canadiens, à la fois un revenu minimum décent et une continuité avec le niveau de vie dont ils jouissaient avant la retraite. Elle présente donc les principales revendications des syndicats et des groupes de femmes.

Il faut ensuite démontrer que nous aurons les ressources nécessaires pour atteindre ces objectifs. Il est effectivement nécessaire de maintenir un équilibre entre la population active et la population dépendante et cette question fait l'objet de la section 3. Il s'agit d'explorer les différentes façons de maintenir cet équilibre en encourageant la participation à la population active des femmes, des jeunes, des personnes âgées elles-mêmes et en instaurant une politique d'immigration appropriée.

Assurer des pensions décentes exige non seulement une main-d'œuvre suffisante mais aussi un équipement productif et une infrastructure sociale adéquats. Dans la section 4, je tenterai de démontrer qu'avec un régime public il est possible de faire des choix collectifs quant au niveau de l'épargne et de l'investissement, ainsi que de leur utilisation, ce qui n'est pas possible avec un régime privé. Nous verrons également que ce n'est pas le montant disponible dans la caisse de retraite qui est garant de la capacité de payer des pensions mais plutôt la prospérité économique.

La cinquième et dernière section de ce texte abordera des aspects plutôt qualitatifs de la nouvelle relation qui doit se développer entre la population active et la population à la retraite. Le vieillissement de la population, s'il s'accompagne d'une politique intelligente de pensions, offre la possibilité de créer une politique de plein emploi, de redéfinir les rôles sociaux, particulièrement ceux des femmes, d'humaniser les services sociaux et même de rebâtir nos villes.

2. UN CHOIX À FAIRE: RÉGIMES PUBLICS OU RÉGIMES PRIVÉS?

2.1 LE SYSTÈME ACTUEL

Le système de sécurité du revenu pour personnes âgées au Canada a trois paliers. Le premier palier au niveau public assure en 1983 un *revenu minimum* de 6 148\$ aux personnes seules et de 10 888\$ aux couples âgés de 65 ans ou plus. Ces sommes sont composées d'une prestation universelle de 3 071\$ en provenance de la *Pension de sécurité de vieillesse (PSV)* et d'un maximum de 3 077\$ (4 746\$ pour un couple) du *Supplément de revenu garanti (SRG)*. Le supplément est réduit de 1\$ pour chaque 2\$ de revenus provenant de sources autres que la PSV.

Le deuxième palier, aussi dans le secteur public, est constitué du *Régime de rentes du Québec (RRQ)* en vigueur au Québec et du *Régime de pensions du Canada (RPC)* applicables dans le reste du Canada, régimes identiques à quelques détails près. Ces régimes remplacent 25% des gains antérieurs à la retraite jusqu'au Maximum des gains admissibles (MGA). En 1983 la prestation maximum de ce régime était de 4 142\$. Compte tenu du taux de taxation implicite dans le SRG, le *revenu maximum* qu'un retraité seul pouvait recevoir des régimes publics en 1983 était donc de 8 219\$. Un couple ayant un seul gagne-pain pouvait retirer 12 959\$ et un couple à deux salariés était plafonné à 15 030\$. On peut comparer ces chiffres des seuils de pauvreté de 9 538\$ pour une personne seule et de 12 583\$ pour un couple³.

2.2 LES OPTIONS DE RÉFORME

Le troisième palier comprend d'une part les *régimes supplémentaires de rentes (RSR)*, généralement offerts par les employeurs à leurs salariés, et d'autre part *l'épargne personnelle*. Les gouvernements fédéral et provincial, désireux d'encourager l'épargne en vue de la retraite, permettent aux contribuables de déduire de leur revenu imposable leurs contributions aux RSR et à des *Régimes enregistrés d'épargne retraite (REER)* jusqu'à une limite maximale.

Le Livre Vert publié par le gouvernement du Canada en décembre 1982 énonce les principes qui sous-tendent l'appareil canadien de retraite actuel. Selon le premier principe: «les programmes

3. Conseil national du bien-être social, *les Seuils de pauvreté de 1983*, avril 1983, p. 8. Il s'agit d'une estimation préliminaire des seuils de revenu faibles établis par Statistiques Canada pour des villes de 500 000 personnes ou plus.

du gouvernement devraient prévoir un minimum de revenu annuel garanti pour les Canadiens âgés⁴. À l'heure actuelle, force est de constater que ce minimum est insuffisant parce que le maximum qu'une personne seule peut recevoir des régimes publics est loin en-dessous du seuil de pauvreté et le maximum accessible à un couple ayant un seul revenu avant la retraite se situe tout juste à ce seuil. Une première revendication des groupés de femmes, de personnes âgées et des syndicats est donc de relever le minimum, de préférence par le biais de la Pension de sécurité de vieillesse.

Selon les deuxième et troisième principes énoncés, les régimes de retraite devraient «offrir aux Canadiens des possibilités et des modalités équitables pour préparer leur retraite» et «donner aux Canadiens une chance raisonnable d'éviter un bouleversement grave de leur niveau de vie à la retraite⁵». C'est sur la façon de réaliser ces objectifs que les points de vue diffèrent. Pour les groupes populaires, les Régimes de rentes du Québec et de pensions du Canada devraient permettre à la vaste majorité des Canadiennes et Canadiens, en combinaison avec la PSV, d'assurer le maintien de leur niveau de vie. Ils revendiquent alors le relèvement du taux de remplacement de 25% à 50% du salaire antérieur. Si, en plus, le MGA était fixé à 150% du salaire industriel moyen, les régimes publics permettraient à environ 85% des retraitées et retraités de s'assurer au moins 70% de leur revenu antérieur.

En opposition à cette optique, les milieux d'affaires, les compagnies d'assurance en tête, prétendent que c'est le rôle du secteur privé de remplir le troisième objectif. Le seul rôle du gouvernement serait d'offrir des incitations fiscales. Ils voient même d'un mauvais œil les propositions visant un encadrement minimal des régimes supplémentaires de rentes de la part des gouvernements⁶.

Il est clair que jusqu'ici, le secteur privé n'a pas offert de moyens adéquats pour assurer leur retraite à la vaste majorité des Canadiens et Canadiennes. Ainsi, en 1979, seulement 12,4% des revenus des personnes âgées provenaient des pensions et rentes autres que le RPC/RRQ et pour les femmes le pourcentage n'était que de 8,5%. Le tiers (33%) venait des revenus de placements personnels mais ces revenus étaient largement concentrés entre les mains des quelques 4% des personnes ayant des revenus supérieurs à 25 000\$. Lorsqu'on regarde les revenus redressés en fonction de l'inflation pour le 96% de la population âgée recevant moins de 25 000\$ en 1979, les revenus de placement ne représentaient que 14,6% du total ou 800\$ par année et il est probable qu'une partie importante de ces revenus était composée des revenus provenant des maisons familiales. Pour ce 96% de la population, les régimes publics représentaient presque 60% du revenu⁷.

Certains prétendaient que la situation actuelle ne reflète pas l'avenir, que les travailleuses et travailleurs d'aujourd'hui ont plus de chances de préparer leur retraite par le biais des régimes privés. Or, en 1979, 45% des hommes et 59% des femmes cotisant au RRQ/RPC n'ont pas cotisé ni à un régime supplémentaire ni à un REER et ces pourcentages n'incluent pas le grand nombre de personnes, surtout des femmes, qui ne cotisent pas au RRQ/RPC non plus⁸. Presque la moitié des personnes qui cotisent à un régime supplémentaire travaillent dans le secteur public, ce qui rend le portrait du secteur privé encore plus noir. Pire, un grand nombre de personnes qui participent à un RSR dans une année donnée changeront d'emploi avant la retraite et ne recevront jamais de pension de leur régime parce que les lois régissant l'acquisition des pensions sont extrêmement inefficaces à l'heure actuelle. D'autres recevront une pension qui aura été largement érodée par l'inflation et dont la valeur sera de beaucoup inférieure à la valeur initiale de leurs contributions: les lois actuelles n'exigent aucune indexation ni des rentes différées ni des pensions payées et ne garantissent aucun taux minimum d'intérêt sur les fonds.

Confrontés à l'échec jusqu'ici criant des régimes privés, les représentants des milieux d'affaires répliquent que seule l'incertitude entourant une réforme éventuelle et la place des régimes privés les a empêchés d'élargir la couverture existante et d'améliorer le contenu des régimes. Par contre,

4. Gouvernement du Canada, *De meilleures pensions pour les Canadiens*, Ottawa, ministre des Approvisionnements et Services Canada, 1982, p. 13.

5. *Loc. cit.*

6. Voir, par exemple, le groupe Sobeco, «La réforme des pensions, Mémoire au groupe de travail parlementaire», Montréal, le 20 octobre 1983. Cette compagnie s'objecte à une extension de la réglementation des régimes de retraite en général, et plus spécifiquement à une couverture obligatoire, à une indexation obligatoire, à la dévolution des droits à une pension après deux ans, à la participation obligatoire des employés à temps partiel, aux tables unisexes, à l'obligation de l'employeur d'assurer une part fixe de la cotisation, à l'obligation de publier le ratio de capitalisation, à l'assurance des déficits des caisses de retraite.

7. *De meilleures pensions pour les Canadiens*, *op. cit.*, p. 11.

8. *Ibid.*, p. 22.

ils s'opposent à presque toutes les propositions visant à fixer des normes minimales quant à la couverture des régimes, l'indexation des bénéficiaires, la contribution de l'employeur ou même l'acquisition rapide des droits.

Le Livre Vert tente de résumer les avantages et les inconvénients des deux formules. Il est intéressant de noter que le seul avantage que ce document gouvernemental attribue à la formule privée a trait au contrôle et à l'utilisation de l'épargne, question que nous aborderons dans la section 4 du présent texte.

...elle permettrait de canaliser l'épargne dans des placements fructueux. Les fonds qui s'accumuleraient seraient répartis entre un nombre de personnes relativement élevé dans le secteur privé. Il y aurait également incitation à optimiser le rendement des fonds investis, ce qui diminuerait le risque de faire des mauvais placements et améliorerait le rendement général de l'économie⁹.

Par contre, le Livre Vert trouve plusieurs avantages aux régimes publics:

Ces régimes assurent des prestations de retraite auxquelles le droit est acquis immédiatement, et qui sont transférables et d'ordinaire intégralement indexées sur le coût de la vie. L'extension du système public pourrait en outre être réalisée rapidement, de sorte que les salariés toucheraient des prestations de retraite confortables dans un temps relativement plus court que les quelque 30 ans ou plus requis par le secteur privé. La mise en application de toutes ces mesures n'entraînerait enfin qu'un minimum de frais administratifs supplémentaires.

La formule du secteur public offre aussi une plus grande souplesse d'adaptation pour l'incorporation des prestations qui tiennent compte des habitudes de travail des femmes...¹⁰

Depuis la publication du Livre Vert, il y a eu également publication du Rapport du Groupe de travail parlementaire sur les pensions (Rapport Frith)¹¹ ainsi qu'une déclaration d'intentions de la part du Gouvernement Libéral dans le cadre du Budget de février 1984¹². Malgré tous les avantages des pensions publiques que voit le Livre vert, le gouvernement Libéral a décidé d'opter pour le secteur privé. Pour ajouter l'insulte à l'injure, les mesures proposées ont pour effet d'alléger le fardeau fiscal des personnes à haut revenu (au-delà de 40 000\$ par exemple), laissant de côté une fois de plus les contribuables à revenu moyen qui sont les plus mal desservis par le système actuel et qui, de plus, portent le plus grand fardeau fiscal. Il faut donc comprendre que, pour le gouvernement, comme pour les milieux d'affaires, l'enjeu de la réforme n'est pas l'amélioration de la situation des personnes âgées mais le contrôle de l'épargne.

Dans les années à venir, la question relative à l'instauration de régimes publics adéquats risque de demeurer d'une actualité pressante. Regardons maintenant dans quelle mesure l'économie sera capable d'assurer les ressources humaines et financières nécessaires pour rendre viable cette option.

3. LA POPULATION ACTIVE: Y EN AURA-T-IL SUFFISAMMENT?

Les projections démographiques utilisées le plus couramment dans le débat actuel sur la réforme des régimes de retraite, ont été faites par Denton *et al.*, dans le contexte de l'étude *Perspective 2030* du Conseil économique du Canada¹³. Cette étude contient onze projections de la population totale, de la population active et de la population retraitée pour la période allant de 1981 à 2051. La projection modérée ou intermédiaire est considérée comme la plus réaliste par les auteurs et par le Conseil économique et sert de point de référence pour les autres projections.

9. *Ibid.*, p. 43.

10. *Ibid.*, p. 44.

11. Groupe de travail parlementaire sur la réforme des pensions, *op. cit.*

12. Dans le cadre du Budget du mois de février 1984, Marc Lalonde, ministre des Finances, a publié deux brochures sur les pensions. La première, *Des pensions plus accessibles aux Canadiens par une aide fiscale améliorée à l'épargne-retraite*, contient des mesures qui entreront en vigueur dès le 1^{er} janvier 1985, notamment le relèvement des plafonds donnant droit à une exemption fiscale pour des placements dans un REER ou un nouveau Compte enregistré de pensions (CEP) pour des personnes n'appartenant pas à un Régime supplémentaire chez leur employeur. La deuxième brochure, *Plan d'action pour la réforme des pensions*, signée également par Monique Bégin, ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, constitue une déclaration générale sur les propositions que le gouvernement fédéral voudrait discuter avec les provinces.

13. Frank T. Denton, Christine H. Feaver, Byron G. Spencer, *la Population et la main-d'œuvre, Projections, 1976-2051*, Une étude préparée pour le Conseil économique du Canada, Ottawa, ministre des Approvisionnements et Services Canada, 1980. *Perspectives 2030, l'avenir des régimes de retraite*, avec une dizaine d'études techniques contributives, constitue la principale contribution du Conseil économique du Canada sur la question des pensions.

Selon cette projection, la population âgée de 65 ans et plus atteindra un sommet de 18,3% de la population totale en l'an 2031 comparativement à 8,7% en 1976.

En même temps, l'indice de dépendance, c'est-à-dire le rapport entre la population totale et la population active, atteindra un sommet de 2,20, un niveau presque égal au niveau de 2,21 observé en 1976 mais supérieur de quelques 16 points de pourcentage au ratio le plus faible projeté pour l'an 2006. Il y a cependant une différence importante entre les chiffres de 1976 et ceux de 2031: en 1976 les personnes âgées ne formaient que 20% de la population en dehors du groupe d'âge 20 à 64 ans tandis qu'en 2006, elles en formeront 41%. En d'autres mots, en 1976 il y avait beaucoup plus d'enfants et de jeunes âgés de moins de 20 ans et ceux-ci représentaient un fardeau moins lourd, du moins sur le plan financier, que les personnes âgées: on estime qu'un jeune coûte seulement le tiers de ce que coûte une personne âgée en termes de dollars par habitant. Cette estimation est teintée d'un biais sexiste évident mais nous reviendrons à cette question plus tard.

Les projections démographiques sont basées sur des hypothèses concernant quatre variables. Les trois premières, soit la fécondité, la mortalité et l'immigration, affectent le niveau total de la population. La quatrième, soit le taux de participation à la population active, détermine en combinaison avec les autres le ratio entre la population active et la population dépendante.

3.1 LA FÉCONDITÉ, LA MORTALITÉ, ET L'IMMIGRATION

Sans vouloir les contester, on peut regarder brièvement les hypothèses utilisées en ce qui concerne la fécondité et la mortalité.

Selon l'hypothèse de croissance moyenne, les taux de fécondité du début des années 70 prévaudront pendant toute la période étudiée. L'hypothèse de croissance rapide suppose un retour aux niveaux de fécondité de l'après-guerre et celle de croissance lente présume que la baisse connue au cours des années 60 se poursuivra. Je retiendrai ici l'hypothèse de croissance moyenne. En effet, les chiffres pour la période 1974 à 1979 indiquent un rétablissement du taux de natalité à mesure que des femmes à la fin de la vingtaine et dans la trentaine, ayant déjà commencé une carrière, décident d'avoir des enfants¹⁴.

En ce qui concerne la mortalité, selon l'hypothèse de croissance moyenne, l'espérance de vie à la naissance des femmes passera de 77,4 en 1976 à 82,3 en 2011 et se stabilisera par la suite. Celle des hommes passera de 69,8 en 1976 à 71,9 en 2011 et les années subséquentes. Les hypothèses de croissance lente et rapide diffèrent dans chaque direction de quelques 3 ans pour les femmes et de 1,2 ans pour les hommes. Quoique l'accentuation de la différence d'espérance de vie entre les hommes et les femmes me semble surprenante, je n'ai pas les moyens de les évaluer de façon scientifique et je travaillerai désormais sur la base de l'hypothèse de croissance moyenne.

Quant à l'immigration, l'hypothèse de croissance moyenne suppose une immigration nette de 80 000 personnes par année comparativement à 131 000 en 1976. L'hypothèse de croissance rapide suppose une immigration nette de 140 000 par année et celle de croissance lente de 20 000 par année. Contrairement aux taux de fécondité et de mortalité, le taux d'immigration est le résultat direct d'une décision politique. Selon le Conseil économique, il faudrait que l'immigration nette passe de 80 000 à 640 000 par année entre 2021 et 2031 (en supposant que la moitié des immigrants sont d'âge actif) pour que la proportion du PNB consacrée aux prestations de retraite diminue de 7% à 6% en 2031¹⁵. Ce chiffre exagère les modifications nécessaires parce qu'il présume un changement brusque pour une courte période. Il demeure toujours possible de rééquilibrer la composition démographique de la population canadienne sur une période relativement longue par le biais d'une politique intelligente d'immigration et cette politique sera d'autant plus efficace que les immigrants seront plus jeunes et auront des familles plus grandes que les Canadiens.

3.2 LA POPULATION ACTIVE: LE TAUX DE PARTICIPATION DES FEMMES

Ceci nous amène à l'analyse du taux de participation à la population active. Le Conseil économique fait une analyse assez détaillée de l'impact du changement de l'âge de la retraite ... des hommes, mais se contente de mettre sur papier ses hypothèses sur l'évolution des taux de participation des femmes et des jeunes sans les analyser en détail. Il est significatif que la proportion

14. Suzanne Messier, *Chiffres en main, statistiques sur les Québécoises*, gouvernement du Québec, Conseil du statut de la femme, 1981, p. 199. Le taux de natalité au Québec était de 16,1 en 1970, de 14,9 en 1974 et de 15,9 en 1979.

15. Conseil économique du Canada, *Perspectives 2030, op. cit.*, p. 34.

des femmes dans la population active ne dépasse jamais 42% dans aucune des projections, chiffre qu'elle avait déjà atteint en octobre 1983¹⁶. Selon mes estimations, le taux de participation des femmes continuera d'augmenter, particulièrement dans le groupe d'âge 45 à 64 ans, ce qui renversera complètement les conclusions quant au ratio de dépendance.

Le tableau 1 ci-dessous compare les taux de participation à la population active observés en 1976 et en octobre 1983 avec les projections du Conseil pour 1981 et 1991 (le Conseil projette des taux constants après 1991) selon les hypothèses moyenne et élevée.

Tableau 1

Taux de participation à la population active selon l'âge et le sexe, Canada, 1976 et octobre 1983 (chiffres réels) 1981 et 1991 (projections)

Sexe et âge	Taux observés		Taux projetés			
	1976	octobre 1983	1981		1991 et après	
			moyenne	élevée	moyenne	élevée
Femmes		52,2				
15-19	47,2	47,7	45,0	48,0	45,0	48,0
20-24	67,3	72,4	72,0	74,0	78,0	82,0
25-34	53,9	67,9	60,0	62,0	68,0	72,0
35-44	53,3	68,1	58,9	62,2	70,0	80,0
45-54	48,3	58,9	51,1	53,1	55,1	58,1
55-64	32,0	34,0	32,7	33,7	34,0	37,0
65-69	7,9		6,0	7,0	5,0	6,0
70 +	2,1	3,9	2,0	2,0	1,4	1,4
Hommes		76,0				
15-19	53,2	49,0	50,0	54,4	50,0	54,4
20-24	85,2	82,0	85,2	87,2	85,2	87,2
25-34	95,5	93,8	95,3	95,7	95,0	96,0
35-44	96,0	95,3	96,0	96,0	96,0	96,0
45-54	92,5	92,2	92,0	94,0	92,0	94,0
55-64	76,8	71,8	74,5	76,2	70,0	75,0
65-69	25,4		21,9	23,6	15,0	20,0
70 +	9,7	13,1	8,5	9,1	6,0	8,0

SOURCES: Chiffres observés pour 1976 et projections: Frank T. Denton, *et al.*, *la Population et la main-d'œuvre au Canada, projections 1976-2051*, une étude préparée pour le Conseil économique du Canada, Approvisionnements et Services Canada, 1980, p. 24. Les chiffres pour le groupe d'âge 15-19 ont été calculés en pondérant par 0,40 le chiffre donné pour le groupe d'âge 15-16 ans et par 0,60 celui donné pour le groupe d'âge 17-19 ans.
Chiffres observés pour octobre 1983: Statistique Canada n° de catalogue 71-001, *la Population active*, octobre 1983.

Le conservatisme de ces projections quant aux taux de participation des femmes est frappant. Déjà en octobre 1983, 68% des femmes âgées de 25 à 44 ans participaient à la population active, une proportion supérieure de 6% aux prévisions élevées pour 1981 et près des projections moyennes pour 1991 et après. Chez les femmes âgées de 45 à 64 ans, la sous-estimation est encore plus flagrante. (Voir la section 3.3.)

Pour les jeunes âgés de 15 à 19 ans, Denton *et al.* prévoient une stabilisation dès 1981 du taux de participation des femmes à un niveau variant entre 42% et 48% (selon les projections lente et rapide respectivement) et entre 45,6% et 54,4% pour les hommes. Quant aux femmes âgées de 20 à 24 ans, le taux de participation devra croître jusqu'en 1991 pour se stabiliser ensuite entre 74% et 82%. Pour les hommes de ce groupe d'âge, on ne prévoit aucun changement, les projections moyennes pour 1981 et pour 1991 étant égales au taux observé en 1976 soit 85,2%. Les projections de croissance lente et rapide varient autour de ce chiffre de 2 points de pourcentage dans chaque direction.

Le principal déterminant du taux de participation chez les jeunes est le taux de scolarisation et nous n'avons pas de raison de contester les hypothèses de Denton *et al.* à cet égard. Cependant,

16. Denton *et al.*, *op. cit.*, p. 40.

le taux de participation des filles de 15 à 19 ans en octobre 1983 était déjà de 47,7% comparativement à 49,0% pour les garçons et il y a lieu de croire qu'il n'y aura plus de différence à l'avenir. Quant au groupe d'âge 20 à 24 ans, le Conseil prévoit un rétrécissement substantiel de l'écart que je trouve réaliste.

En fait, selon tous les indices, les femmes veulent intégrer le marché du travail. *Le principal obstacle à cette intégration est le manque d'emplois.* La littérature économique est pleine d'études sur les déterminants de la participation des femmes mariées et sur l'importance relative des travailleurs découragés versus les travailleurs additionnels¹⁷. Toutefois, à mon avis, l'évidence la plus convaincante est le fait que, lorsqu'on compare les provinces du Canada, on trouve que plus le taux de chômage est élevé, plus le taux de participation est faible. Dans le tableau 2 ci-dessous, les provinces sont présentées dans l'ordre décroissant du taux de chômage des femmes.

Tableau 2

Taux de chômage et taux de participation à la population active selon la province et selon le sexe, octobre 1983

Province	Femmes		Hommes	
	Taux de chômage	Taux de participation	Taux de chômage	Taux de participation
Terre-Neuve	18,4	39,4	16,9	64,9
Québec	13,1	47,3	12,3	74,2
Nouveau Brunswick	12,9	44,4	12,3	67,1
Nouvelle Écosse	12,8	47,0	11,4	71,3
Colombie Britannique	12,0	50,7	12,9	74,2
Île-du-Prince-Édouard	10,1 ^(a)	50,1	10,1 ^a	71,3
Ontario	9,5	56,2	7,7	77,9
Manitoba	9,5	54,4	7,4	78,0
Alberta	8,9	59,1	8,7	81,5
Saskatchewan	8,5	52,6	5,0	78,3
Canada	10,9	52,2	9,8	76,0

SOURCE: Statistique Canada, N° de catalogue 71-001, *la Population active*, octobre 1983.

^a Pour l'Île-du-Prince-Édouard, on ne donne pas le taux de chômage séparément pour les hommes et pour les femmes.

La corrélation n'est évidemment pas parfaite. Au Québec, en Colombie Britannique et en Alberta, par exemple, les taux de participation des femmes et des hommes sont plus élevés que les niveaux qui seraient suggérés par leurs taux de chômage. Ces provinces ont été frappées plus durement par la récession actuelle que d'autres provinces et les taux de participation à la population active en octobre 1983 reflètent la disponibilité d'emplois d'une période plus prospère. Il y a lieu de croire toutefois que les femmes continueront d'intégrer le marché du travail aussi rapidement que les emplois deviendront disponibles.

3.3 LA POPULATION ACTIVE: L'ÂGE DE LA RETRAITE

Le Conseil économique consacre un chapitre entier à l'analyse de l'âge de la retraite et son impact possible sur le coût des régimes de retraite. Cette variable affecte à la fois la population active et le nombre de personnes qui vivent des prestations de retraite. Toutefois, le Conseil économique n'intègre pas cette analyse aux projections de la population active. Il est aussi à remarquer qu'à l'exception d'une petite moitié de paragraphe, l'ensemble de l'analyse se réfère à la main-d'œuvre masculine.

Chez les hommes, deux facteurs principaux affectent l'âge de la retraite: l'état de santé d'une part et le niveau de revenu de retraite prévu d'autre part. Selon une étude économétrique menée

17. Dans une bibliographie sur les femmes et l'économie, que j'ai préparée à partir des références dans le *Journal of Economic Literature* les deux-tiers des items touchaient aux déterminants des taux de participation des femmes au marché du travail. Le terme «travailleur découragé» réfère aux personnes qui quittent le marché du travail en période de récession parce qu'elles sont convaincues qu'il n'y a pas d'emploi disponible. Le terme «travailleur additionnel» réfère aux personnes, surtout des femmes mariées, qui entrent sur le marché du travail en période de récession parce que le gagne-pain principal de la famille est en chômage. Ce débat tient difficilement compte de l'évolution dans le temps de la participation des femmes au marché du travail.

pour le compte du Conseil économique du Canada, les travailleurs qui s'attendent à toucher des prestations de retraite élevées quittent la population active à peu près deux ans plus tôt que ceux qui sont moins favorisés. Chez les hommes qui ne peuvent compter sur un revenu de retraite décent, une mauvaise santé demeure le principal facteur motivant une retraite anticipée¹⁸. Cette analyse suggère que toute mesure qui permettrait aux travailleurs de toucher les prestations adéquates avant 65 ans aurait pour effet d'abaisser l'âge de la retraite de façon significative.

Actuellement les politiques canadiennes quant à l'âge de la retraite reflètent deux optiques contradictoires. D'une part, on prévoit une pénurie de main-d'œuvre, on se plaint de la lourdeur des programmes de transfert destinés aux inactifs et en conséquence on essaie de prolonger la vie active des personnes proches de la retraite. D'autre part, on constate des taux élevés de chômage et on souhaite que les personnes âgées, comme les femmes mariées et les étudiants, se retirent du marché du travail.

Ces deux tendances se manifestent de façon claire dans deux lois adoptées récemment au Québec. La Loi 15, adoptée en 1980, interdit à une compagnie de fixer un âge obligatoire de retraite. Par ailleurs, la Loi 21, adoptée à l'été 1983, permet à une personne de prendre une retraite anticipée dès 60 ans et de recevoir une rente de la Régie des rentes du Québec, avec toutefois une réduction actuarielle de 6% par année. Le taux élevé de chômage et un nombre important de mises-à-pied ont également incité beaucoup de compagnies à offrir des plans de retraite anticipée à leurs travailleurs les plus âgés afin d'éviter des mises-à-pied aux plus jeunes.

L'impact de ces diverses mesures est difficile à prévoir, surtout à long terme. Aux États-Unis, une personne qui retarde sa retraite après l'âge de 65 ans reçoit une prime d'environ 4% par année entre 65 et 68 ans et de 5% par année entre 68 et 70 ans. Cette mesure n'a pas eu les effets désirés et le Congrès a adopté en 1983 une mesure qui augmentera graduellement la prime à 8% par année de façon à ce que, en l'an 2008, l'âge normal de la retraite soit de 67 ans¹⁹. Au Québec, depuis le 1^{er} janvier 1984, il y a également une prime de 6% par année jusqu'à l'âge de 70 ans pour ceux qui prennent leur retraite après 65 ans et le Groupe de travail parlementaire recommande l'adoption de cette même mesure par le Régime des pensions du Canada.

Il est évidemment trop tôt pour connaître les effets des politiques visant une hausse de l'âge de la retraite. Il y a lieu de croire que la disponibilité des emplois, le développement de diverses formes de retraite partielle, incluant des heures réduites, des vacances prolongées ou des emplois partagés, auront autant d'effets que les régimes de retraite incitatifs.

Chez les femmes âgées de 45 à 64 ans, on doit s'attendre à une augmentation du taux de participation des plus spectaculaires et ceci en dépit des forces qui jouent pour réduire l'âge de la retraite. Quatre facteurs contribueront à ce résultat. Premièrement, les tendances sociales qui encouragent et qui exigent même que les femmes soient indépendantes et subviennent à leurs propres besoins joueront dans ce groupe comme chez les plus jeunes et particulièrement chez les célibataires, divorcées, séparées et veuves. Deuxièmement, il est rare que les femmes de ce groupe d'âge aient encore des jeunes enfants pour les retenir à la maison. Troisièmement, suite à l'adoption de clauses interdisant la discrimination basée sur le sexe dans les Chartes des droits humains aux niveaux fédéral et provincial, il n'est plus possible d'exiger que les femmes prennent leur retraite obligatoirement à 62 ans. Finalement, il est prévisible que l'allongement de l'espérance de vie des femmes les incitera à rester sur le marché du travail le plus longtemps possible afin d'acquiescer des droits à des pensions et de maintenir une intégration au monde du travail.

Déjà en octobre 1983, le taux de participation des femmes âgées de 45 à 54 ans avait dépassé la projection élevée pour 1991. Avant la fin du siècle, on pourrait s'attendre à ce qu'il atteigne un niveau avoisinant celui qui prévaut déjà chez les 35 à 44 ans, soit près de 70%. Chez les femmes âgées de 55 à 64 ans, le taux de participation devrait se situer près de 60% au cours des années 90 et pas loin de 70% par la suite à mesure que la cohorte de femmes qui, plus jeune, n'avait pas quitté le marché du travail atteindra cet âge. Il est plus difficile de prévoir l'évolution des taux pour les personnes âgées de 65 à 70 ans (de 25,4% pour les hommes et de 7,9% pour les femmes en 1976) étant donné l'ambivalence des politiques d'une part et les aléas de la conjoncture économique d'autre part.

18. *Perspectives 2030, op. cit.*, pp. 72-75.

19. Lawrence H. Thompson, «The Social Security Reform Debate», dans *Journal of Economic Literature*, vol. XXI, n° 4, Décembre 1983, p. 1428.

3.4 IMPACT SUR LE RATIO DE DÉPENDANCE

En utilisant les projections élevées de Denton *et al.* pour les femmes âgées de 15 à 44 ans et plus de 65 ans et en supposant un taux de 70% pour les 45 à 54 ans et de 60% pour les 55 à 64 ans, la population active en l'an 2031 sera augmentée de quelques 816 000 personnes par rapport aux projections élevées et de 1 711 000 par rapport aux projections moyennes. L'indice de dépendance (population totale/population active) diminue à 2 par rapport à 2,20 selon les projections moyennes et 2,09 selon les projections élevées. La proportion des femmes dans la population active augmente de 40% à 43,5%. Ces estimations demeurent conservatrices dans la mesure où elles prévoient le maintien d'un écart entre les taux de participation des femmes et ceux des hommes.

Quel est l'impact prévisible de ces changements sur la capacité de l'économie de payer des pensions décentes? D'abord, l'augmentation de la population active allégerait le fardeau de façon significative puisqu'il y aurait plus de personnes pour le partager. L'effet sur le coût est moins clair dans la mesure où le montant de la pension est augmenté lorsque la retraite est retardée et dans la mesure où la croissance de la participation des femmes au marché du travail augmente également leurs droits à une pension²⁰. L'effet net de ces deux facteurs sera sans doute une réduction du fardeau des pensions mais une réduction moindre que celle indiquée par la réduction de l'indice de dépendance.

4. LES CAISSES DE RETRAITE: Y EN AURA-T-IL ASSEZ?

En général, ce sont des journalistes et rarement des économistes ou d'autres experts, qui expriment des craintes concernant la taille de la caisse. Contrairement à une caisse de retraite privée, il n'est absolument pas nécessaire d'avoir une caisse pour assurer un régime public de pensions. Dans la section 4.1 ci-dessous, j'aborderai la question de la solidarité entre les générations et les différentes options quant à la répartition du fardeau entre la génération à la retraite et la génération encore active. Mais pour l'essentiel, cette question est un faux débat. L'inquiétude des journalistes quant à la taille des caisses est, le plus souvent, aiguïlée par certains politiciens qui eux ont un intérêt tout autre dans ces caisses. Le débat de fond a plutôt trait à l'utilisation des régimes de retraite publics pour créer un fonds de développement économique, question qui sera discutée dans la section 4.2.

4.1 LA SOLIDARITÉ ENTRE LES GÉNÉRATIONS

Presque tous les pays industrialisés financent leurs régimes publics de pensions par *répartition*, c'est-à-dire en payant les prestations aux personnes déjà à la retraite à partir des cotisations des personnes encore dans la population active. Au Canada, la PSV et le SRG sont financés par répartition. Cette méthode de financement permet de commencer à payer des pensions peu de temps après l'instauration du régime. Elle se justifie par la solidarité entre générations: les personnes à la retraite ont déjà fait une contribution à la société et à la jeune génération et les jeunes acceptent donc de financer les pensions tout en étant confiants que la génération subséquente financera les leurs. Les Canadiens, élevés dans un système de libre entreprise, sont habitués à valoriser la prévoyance individuelle. Il peut leur sembler «immoral» de compter sur les autres pour assurer leur retraite. Mais la même remarque peut s'appliquer à tout service public depuis l'assurance-santé jusqu'à la construction des écoles. Devrait-on exclure les enfants du système d'assurance-santé parce qu'ils n'y contribuent pas? Si la population active actuelle est plus productive que celle d'il y a 20 ou 30 ans, c'est bien parce que les personnes actuellement à la retraite ont travaillé pour faire avancer la technologie et pour construire les équipements productifs nécessaires. Elles ont donc le droit, elles aussi, de partager la richesse collective.

Par opposition aux régimes publics, les régimes de retraite privés doivent être pleinement *capitalisés* afin d'assurer qu'ils seront en mesure de rencontrer leurs obligations si jamais l'employeur fait faillite ou ferme ses portes. Les éventuels bénéficiaires doivent financer entièrement leurs

20. En 1976, seulement 53% des Canadiennes âgées de 20 à 64 ans cotisaient au RRQ/RPC comparativement à 94% des Canadiens. De plus 70% des hommes avaient un salaire égal ou supérieur au maximum comparativement à seulement 35% des femmes. Une hausse du taux de participation des femmes au marché du travail aura alors un impact majeur sur leurs droits à une pension. Louise Dulude, *les Femmes et la réforme des régimes de pensions*, Ottawa, Conseil consultatif canadien de la situation de la femme, mars 1981, pp. 13-14.

propres bénéfiques en conservant toutefois un élément d'assurance contre une vie plus longue que la moyenne. Le régime ne peut payer des pleines pensions qu'après 30 ou 40 ans quand il aura atteint sa maturité.

Il est toutefois possible de capitaliser un régime public entièrement ou partiellement. Parmi les pays industrialisés, seuls la Suède, le Japon et le Canada ont choisi cette option²¹. Au Canada, lors de la création du RPC/RRQ en 1966, les points de vue quant au degré de capitalisation désirable étaient partagés mais ce n'était ni la viabilité des caisses ni la préoccupation «morale» de l'autosuffisance qui était en cause. Le gouvernement fédéral ainsi que les milieux d'affaires, préféraient un régime financé par répartition avec une petite caisse tout juste suffisante pour absorber des fluctuations conjoncturelles et démographiques. C'étaient les provinces, avec le Québec en tête, qui voulaient un régime capitalisé parce qu'elles y voyaient une source de fonds pour des projets économiques. Le conflit a été résolu par un compromis, c'est-à-dire une capitalisation partielle. Le taux de cotisation a été fixé à 3,6% (payé moitié par l'employeur et moitié par l'employé), ce qui a permis l'accumulation d'un fonds de quelques 8 milliards au Québec et de 21,5 milliards dans le reste du Canada au 1^{er} avril 1982²². Ce compromis a également permis de commencer à payer des pensions partielles dès la deuxième année du régime et des pleines pensions 10 ans après son début.

Jusqu'en 1984, les contributions au RPC/RRQ dépassaient de beaucoup les redevances et les caisses étaient en croissance. Maintenant qu'un plus grand nombre de personnes sont admissibles à une pension, les prestations dépassent les contributions et une partie des gains en intérêts doit servir pour payer les prestations. Les caisses continueront de croître jusqu'en 1993 environ mais à un rythme de plus en plus lent. Toutefois, elles ne se videront complètement que vers l'an 2001 et ceci seulement s'il n'y a aucune hausse du taux de cotisation d'ici là²³. Pourquoi alors y-a-t-il tant de craintes quant à l'état des caisses à l'heure actuelle? Premièrement, parce que la mauvaise conjoncture accompagnée de niveaux élevés de chômage et donc d'une réduction des cotisations a fait avancer d'une année ou deux les dates critiques indiquées ci-haut. Deuxièmement, parce que les provinces doivent faire face actuellement à une réduction du taux auquel elles peuvent emprunter de ces caisses et doivent envisager le remboursement de leurs emprunts d'ici quelques années. On est donc rendu au moment où selon les échéances originales on prévoyait rediscuter du taux de cotisation.

Il semblerait évident que les montants inscrits comme actifs dans les comptes du RPC et du RRQ représentent de l'épargne disponible d'une part pour assurer que la génération future n'aura pas besoin de financer au moins cette partie des pensions futures. Or tel n'est pas le cas. Tout dépend de l'utilisation que l'on fait de ces fonds. Si les provinces profitent de la disponibilité de fonds sûrs et à taux d'intérêt réduit pour augmenter leurs dépenses courantes, elles seront obligées de hausser leurs taux généraux de taxation à l'avenir quand viendra le temps de repayer les emprunts afin de financer les pensions redevables. Malgré les apparences, c'est quand même la génération future qui assumera le fardeau des pensions de la génération actuelle. Les travailleurs actuels auront bénéficié d'une réduction d'impôt général en échange de la taxe consacrée au RPC/RRQ²⁴.

4.2 UNE ÉPARGNE PUBLIQUE: POURQUOI ET COMBIEN?

On estime que si le Régime de pensions du Canada avait été pleinement capitalisé, il aurait compté 700 milliards de dollars à la fin du siècle et presque 9 trillions en l'an 2030 et ceci sans compter les montants qui auraient été accumulés dans le Régime de rentes du Québec qui est géré séparément²⁵. Les régimes de pensions publics représentent donc un instrument potentiellement très puissant pour susciter l'épargne et pour la contrôler en fonction des besoins à la fois conjoncturels et à long terme d'une économie.

21. Lawrence H Thompson, *op. cit.*, p. 1445. Cet auteur en pp. 1430-1436, discute des difficultés de prévisions des besoins financiers du régime de sécurité sociale aux États-Unis. Il semblerait que la crise du financement dont on entend tellement parler provient du fait que l'augmentation tout à fait imprévue du taux de chômage a réduit les entrées de fonds par rapport aux prévisions initiales. Le problème provient donc, non pas de la non-viabilité du programme, mais plutôt de la décision délibérée du gouvernement de provoquer une récession économique majeure.

22. Conseil national du bien-être social, *le Financement du régime de pensions du Canada*, gouvernement du Canada, décembre 1982, pp. 10-11.

23. *Ibid.*, pp. 16-18.

24. Pour une discussion de l'impact du taux de capitalisation sur l'équité intergénérationnelle selon l'utilisation des fonds, voir A. Asimakopulos, *les Régimes de retraite publics et les transferts intergénérationnels*, Ottawa, Conseil économique du Canada, 1980.

25. Conseil national du bien-être social, *le Financement du régime de pensions du Canada*, *op. cit.*, p. 22.

Certains analystes ont exprimé la crainte que l'existence des régimes publics de pensions ait un effet désincitatif sur l'épargne privée: les individus croyant faire provision adéquate pour leur retraite par ce biais ne mettraient rien d'autre de côté. Encore une fois, cette crainte a moins trait à la suffisance des revenus à la retraite pour ces personnes qu'à la disponibilité de l'épargne pour le secteur privé. Diverses études, qui ont essayé d'estimer l'effet des régimes publics sur l'épargne personnelle, sont arrivées à la conclusion qu'il n'y a pas d'effet significatif²⁶.

Par contre, d'autres personnes, y inclus le président du Conseil économique du Canada, David Slater, sont d'avis que la reprise économique au Canada a été beaucoup plus difficile qu'aux États-Unis parce que les Canadiens épargnent trop²⁷. Contrairement aux régimes publics, un système de régimes privés ne permet pas d'ajuster le taux d'épargne aux besoins conjoncturels de l'économie. En dépit de leur effet dépressif, les politiques gouvernementales continuent à offrir des incitations fiscales importantes et croissantes à épargner pour la retraite soit dans des régimes supplémentaires collectifs, soit par les REER²⁸.

Actuellement, les fonds du Régime de rentes du Québec, avec ceux des régimes supplémentaires des employés du secteur public, sont confiés à la Caisse de dépôt et de placement du Québec qui achète des obligations de la province pour environ 70% de ses actifs et utilise le 30% restant comme un fonds de développement économique en investissant dans des compagnies privées²⁹. Ceci lui permet, par exemple, d'attirer des compagnies qui sont à la recherche d'un partenaire pour un projet majeur et de veiller à la diversification de l'économie québécoise.

Pour une province comme le Québec, la Caisse de dépôt représente un des rares instruments économiques autonomes dont elle dispose. D'une part, la Caisse sert à financer une partie importante de ses propres obligations et lui a permis d'échapper au chantage qu'exerçait un cartel de maisons de courtage privées à l'égard des choix gouvernementaux jusqu'à la fin des années 60. D'autre part, la Caisse permet (du moins en principe) de concevoir une politique de plein emploi et de développement économique indépendante, d'entreprendre la diversification de l'économie québécoise, de l'extraire de la domination des compagnies multinationales et d'appuyer l'émergence d'entreprises autochtones viables.

Les fonds du Régime de pensions du Canada sont prêtés aux neuf autres provinces en proportion des contributions provenant de chacune d'entre elles. Ils sont utilisés pour des fins générales et il est impossible de déterminer quelle proportion sert à des dépenses courantes et quelle proportion à des investissements à long terme.

Par ailleurs, l'implication de la Caisse de dépôt dans des compagnies privées n'est pas sans susciter des controverses. Un organisme public ne devrait pas s'immiscer dans la gestion d'une entreprise privée croit-on en certains milieux. Le gouvernement fédéral a même introduit le projet de loi C-31 qui aurait limité les organismes provinciaux à un maximum de 10% des actions des compagnies nationales de transport et de communications et leurs filiales, pour empêcher la Caisse d'acquérir d'autres actions dans la Compagnie Canadien Pacifique. Face à des pressions de tous les partis politiques du Québec, qui y voyaient un sentiment anti-francophone plutôt qu'un problème économique, le gouvernement a dû retirer ce projet de loi mais le contentieux reste entier.

Face à la critique que tout ce qui passe par le secteur public devient nécessairement bureaucratise et inefficace et détruit l'initiative privée, les Suédois ont décidé de décentraliser le contrôle de leurs divers fonds de pensions et d'investissement entre les mains de conseils régionaux sur lesquels siègent une majorité de délégués syndicaux. Cette décentralisation vise à éviter des décisions monolithiques mais aussi à favoriser un développement régional équilibré et à impliquer des travailleuses et travailleurs ordinaires dans le développement économique de leur pays. Au Canada, nous sommes encore loin d'avoir des structures syndicales et un personnel syndical suffisamment

26. Voir Lawrence H. Thompson, *op. cit.*, pp. 1442-1446, pour une revue des résultats empiriques (résultats mixtes) à ce sujet aux États-Unis ainsi qu'une discussion des effets possibles d'un changement du taux de cotisation sur le taux d'épargne et sur la répartition du fardeau des pensions entre les différentes générations selon l'utilisation des fonds.

Au Canada, le Conseil économique dans *Perspective 2030*, *op. cit.*, p. 54, arrive à la conclusion que «Les données empiriques sont parfois contradictoires, mais les études plus détaillées montrent en général que ces régimes (RRQ et RPC) ont eu peu d'effets défavorables, ou même pas du tout.»

27. Voir Denis Lessard, «Les Canadiens ne doivent pas trop s'inquiéter de la fluctuation des taux d'intérêt», *le Devoir*, mercredi 4 avril 1984, p. 15.

28. Des incitations nouvelles à l'épargne personnelle constituent la principale mesure introduite dans le Budget de février 1984. Voir le renvoi 12.

29. Régie des rentes du Québec, Direction de la recherche et de la statistique, *Perspectives statistiques, Revue statistique annuelle de la Régie des rentes du Québec — 1981*, vol. 1, p. 30.

formé pour entreprendre une telle gestion sur une grande échelle. Toutefois, le Fonds de solidarité établi récemment par la FTQ au Québec constitue une première expérience de ce type.

5. PRÉVOIR L'AVENIR?

Le vieillissement de la population est source de préoccupation de plusieurs analystes pour qui les personnes âgées ne sont qu'un fardeau. Dans les deux sections précédentes, j'ai essayé de démontrer que sur le plan strictement économique, il est possible d'assurer les ressources financières et humaines nécessaires pour offrir un niveau de revenu décent aux personnes retraitées sans entraver indûment le revenu de la population active. Ici j'aimerais aborder les aspects qualitatifs des nouvelles relations à prévoir.

5.1 LES PERSONNES ÂGÉES PEUVENT NOUS MONTRER UN NOUVEAU STYLE DE VIE

Le drame des économies industrielles contemporaines n'est pas qu'elles ne sont pas capables de fournir assez de biens et services mais, au contraire, qu'elles produisent trop relativement aux désirs de consommation de ceux qui possèdent les revenus et les richesses. La prospérité implique trop souvent une croissance matérielle aveugle sans souci pour l'environnement, l'utilité sociale des biens produits et d'autres aspects de la qualité de vie: la production d'armements et la mobilisation militaire a toujours été la solution aux dépressions économiques la plus acceptable politiquement pour la classe capitaliste³⁰. Dans la mesure où on leur assure un revenu décent, on peut compter sur les personnes âgées pour créer de nouveaux marchés particulièrement pour des services qui sont non-polluants et requièrent peu de capital.

Les personnes âgées qui ont un revenu décent et la dignité qui l'accompagne exigeront un style de vie indépendant et actif. Ceci implique un autre type de tissu urbain et une autre structure de services qu'une population dans laquelle prédominent les jeunes familles. Plus particulièrement, on peut s'attendre à des villes plus denses et à une demande accrue pour des petits appartements dans des immeubles de taille modeste localisés près du transport en commun ou des centres commerciaux. Le développement de nouvelles formes de transport en commun, plus souples, à mi-chemin entre un autobus avec trajet fixe et des taxis, pourrait réduire la dépendance de notre société sur l'automobile, source d'érosion de nos villes et de l'environnement. Les personnes âgées, désireuses de maintenir leur propre domicile, exigeront des nouveaux services de ménage, de restauration, de santé et seront en mesure de payer elles-mêmes ces services.

Nous avons déjà démontré qu'une réponse adéquate au vieillissement de la population exige que les femmes continuent de s'intégrer au marché du travail en nombre croissant. Ce mouvement risque d'avoir le même type d'impact sur le tissu urbain et sur la nature des emplois que le vieillissement de la population lui-même. Déjà les familles sont plus petites, un, deux ou zéro enfants étant maintenant la norme. Lorsque les deux adultes travaillent, ils préfèrent souvent des appartements de type condominium, plus faciles d'entretien et plus près des services. Ces couples ayant plus de revenu et moins de temps sont également demandeurs de service de ménage, de restauration, de garderies.

Bref, le vieillissement de la population aura pour effet d'accélérer le processus par lequel le travail effectué dans le passé principalement sans rémunération par les femmes dans leur propre foyer, entre dans la sphère marchande et devient visible. Ce processus est également créateur d'emplois qui exigent peu de capitaux et ne nuisent pas à l'environnement.

5.2 EN CONCLUSION: UN CHOIX POLITIQUE À FAIRE

Si le portrait tracé ci-haut paraît trop rose, trop naïf et optimiste, c'est pour éviter de rendre le lecteur dépressif. À l'heure actuelle, toutes les politiques gouvernementales concourent à empêcher une telle société de se développer. On refuse d'améliorer les régimes publics de retraite, renvoyant les individus à leurs propres ressources et vers un type d'épargne qui ne peut être contrôlé en fonction d'une politique anti-cyclique et un projet de développement économique coordonné. On tolère le niveau de chômage le plus élevé qu'on a connu depuis les années 30 en grande partie

30. Paul A. Baran et Paul M. Sweezy, *Monopoly Capital*, New York, Monthly Review Press, 1966, sont parmi les auteurs qui avancent cette thèse.

sous prétexte que la présence des femmes sur le marché du travail et la croissance du nombre de familles ayant plus qu'un gagne-pain rendent plus supportable la perte d'un des revenus. En même temps, les gouvernements instaurent des politiques natalistes et d'autres politiques destinées à inciter les femmes à retourner au foyer tout en refusant de développer un réseau adéquat de garderies³¹. On permet, et on encourage même, la renaissance du travail industriel à domicile à des salaires inférieurs au salaire minimum et sans avantage social sous prétexte que c'est une solution pour les femmes qui veulent gagner de l'argent tout en s'occupant de leur famille³².

Au lieu de chercher à développer des nouveaux services pour les personnes âgées, pour le soin des enfants, etc., on coupe de façon effrénée dans les services publics, détruisant ainsi des emplois qui sont parmi les plus intéressants et accessibles aux femmes à l'heure actuelle. En même temps, on multiplie les subventions aux entreprises et les incitations à l'épargne privée sans aucune garantie que les argents seront investis de façon productive. Les projets d'investissement public, lorsqu'ils existent, engloutissent des milliards dans des projets peu créateurs d'emplois et extrêmement polluants³³.

Bref, le vieillissement de la population n'est pas en soi un problème. Il y a moyen de trouver des solutions créatrices pour pourvoir aux besoins de ce secteur de la population. La présence d'un plus grand nombre de personnes âgées peut même avoir des effets bénéfiques sur notre style de vie et nos priorités. Le vieillissement de la population devient un problème seulement lorsque les autorités politiques s'en servent pour éviter de faire face à leurs responsabilités et pour réprimer ceux qui cherchent une solution collective à nos problèmes économiques.

RÉSUMÉ

Bien que la pauvreté soit très répandue parmi les citoyens âgés du Canada, et bien que la plupart des associations de femmes ou de personnes retraitées, ainsi que les syndicats aient réclamé l'amélioration des régimes de pensions d'État, les gouvernements fédéral et provinciaux n'ont pu arriver à s'entendre sur un plan de réforme. L'opposition vient des milieux d'affaires qui veulent conserver la mainmise sur les énormes capitaux que représentent les régimes de retraite. Cet article tente de démontrer que le Canada possède amplement les ressources humaines et financières nécessaires pour assurer des pensions suffisantes, maintenant et plus tard, et qu'une politique favorisant de bonnes pensions d'État permettrait d'établir un système économique plus rationnel et une société plus humaine.

SUMMARY

In spite of widespread poverty among Canada's older citizens and in spite of clear support from the vast majority of women's and senior citizens' groups and the unions for a significant improvement in the public pension plans, the federal and provincial governments have been unable to reach a consensus on reform. Opposition comes from the business community which wants to retain control of the huge amount of capital which pension plans represent. This paper attempts to demonstrate that Canada has ample human and capital resources to ensure adequate pensions now and in the future and that a policy choice in favour of strong public pensions can lead us to a more rational economic system and a more humanistic society.

RESUMEN

Aunque la pobreza esté muy generalizada entre los ciudadanos de edades avanzadas en Canadá, y a pesar de que la mayoría de las asociaciones de mujeres o de jubilados, de la misma manera que los sindicatos, hayan reclamado el mejoramiento de los regímenes de pensiones del Estado, los gobernantes federales y provinciales no han logrado ponerse de acuerdo sobre un plan de reformas. La oposición viene de los medios financieros que quieren conservar su dominio sobre los enormes capitales que representan los regímenes de jubilación. Este artículo trata de demostrar que Canadá posee ampliamente los recursos humanos y financieros necesarios para asegurar pensiones suficientes, ahora y en el futuro, y que una política que favorezca pensiones de Estado adecuadas permitiría establecer un sistema económico más racional y una sociedad más humana.

31. En 1982, l'Office des services de garde à l'enfance du Québec estimait qu'il y avait un besoin de 50 870 places-enfants dans la région Montréal-Laval comparativement à un nombre existant de 12 030. Voir Renée Rowan, «Les garderies devraient être accessibles à plus de gens», *le Devoir*, 1^{er} décembre 1982, p. 2. Les régions en dehors de la métropole sont encore moins bien pourvues. L'aide maximale aux parents à faible revenu n'a pas bougé de 9\$ par jour depuis le 1^{er} octobre 1978 malgré une inflation de plus de 50% et l'aide directe aux garderies a également diminué en termes réels.

32. Carla Lipsig-Mummé, «The Renaissance of Homeworking in Developed Economies», *Relations industrielles*, vol. 38, n° 3, 1983, pp. 545-566. Ruth Rose et Michel Grant, *le Travail à domicile dans l'industrie du vêtement au Québec* Protocole UQAM-CSN-FTQ, photocopié octobre 1983. Ces auteurs démontrent que depuis le début des années 1970, le travail à domicile a augmenté de façon dramatique dans presque tous les pays industrialisés, souvent avec l'approbation et l'encouragement des gouvernements.

33. Pour ne citer qu'un exemple: Marc-O. Trépanier, «L'usine d'électrolyse Laterrière consolidera 800 emplois au Saguenay, Alcan ne créera pas d'emploi malgré un investissement de 1\$ milliard», *le Devoir*, le 11 avril 1984, p. 11. Beaucoup de mégaprojets dans les domaines du pétrole, de l'hydroélectricité, des pâtes et de papiers, etc. sont de cette nature.